



Bulletin de préconisation n°9 du 22/06/22

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Gestion hydrique des vergers

En partenariat avec la Société Canal de Provence (SCP) et BRL Exploitation, France olive vous propose un bulletin technique pour l'irrigation de l'olivier. Il est consultable et téléchargeable sous deux formats complémentaires (vidéo et bulletin technique).

Mouche de l'olive

D'après le BSV n°9 du 22 juin 2022, les premières captures de mouche sont enregistrées. Suivant les secteurs et la précocité des arbres, certaines olives ont déjà atteint un stade attractif. Anticipez la protection de vos vergers.

Teigne de l'olivier

D'après le BSV n°9 du 22 juin 2022, des captures sont toujours enregistrées mais peu de dégâts sont observés. Il est trop tard pour intervenir (génération carpophage peu sensible au Bt).

Fertilisation

Selon votre situation (analyse de sol) et les besoins de vos arbres (analyse de feuille), il peut être intéressant d'appliquer un engrais foliaire entre la période de nouaison et de durcissement du noyau.

Cochenille noire de l'olivier

D'après le BSV n°9 du 22 juin 2022, certains foyers de cochenilles sont toujours présents suivant les secteurs. Il est inutile de traiter à cette période car les cochenilles ne sont pas à un stade sensible.

Maladies du feuillage

La période n'est pas favorable à de nouvelles contaminations. Nous vous conseillons de garder vos traitements cupriques pour la période automnale.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





Gestion hydrique des vergers

Sur la grande majorité des départements oléicoles français, la plupart des olives ont atteint entre 10 et 50 % de leur taille finale. Un manque d'eau marqué sur cette période peut avoir des conséquences importantes sur la production de vos vergers de cette année, mais également sur celle de 2023. **Veillez à maintenir un confort hydrique suffisant à vos oliviers.**

Afin de limiter la concurrence en eau et d'optimiser son apport à vos arbres, pensez à bien gérer votre enherbement (tonte, ...).

Pour vous accompagner dans la gestion hydrique de vos vergers, France Olive, en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud) et BRL exploitation (pour la région Occitanie), publie un bulletin technique sur ce sujet. Une vidéo explicative ainsi que le bulletin Eau'live N°3 et les cartes agro-climatiques par secteur (Occitanie et région Sud) sont disponibles sur les sites de [France Olive](#), [BRL](#) et [SCP](#).



Mouche de l'olive

Observations

Les premières captures de mouche ont été enregistrées. Les niveaux de captures sont globalement encore faibles mais restez vigilant. Suivant les secteurs, et la précocité des variétés, certaines olives ont déjà atteint un stade attractif à la ponte pour la mouche (longueur > 10mm). **Suivant votre situation, anticiper la protection de vos vergers.**



© France Olive

*Femelle de la mouche de l'olive (ovipositeur visible)
prête à pondre sur olive*

Évaluation du risque

Les conditions climatiques ne sont, pour l'instant, pas favorables à l'activité de la mouche (vague de chaleur inhabituelle, sécheresse, ...), mais si les températures redescendent, elles pourront rapidement le devenir. Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez donc évaluer :

- L'activité de la mouche (présence/absence/pic d'activité) grâce à la mise en place d'un suivi des populations (piégeage).
- La réceptivité de vos olives à la mouche (longueur > 10mm).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



On peut donc résumer l'évaluation par le schéma suivant :

	Longueur olives > 10mm	Longueur olives < 10mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé	Vigilance renforcée
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée	Risque faible

Préconisations

Si votre évaluation vous amène à l'estimation d'un risque élevé, il est important de positionner un traitement pour protéger votre récolte. Les tableaux ci-dessous récapitulent les spécialités autorisées sans certiphyto.

STRATÉGIE BARRIÈRE MINÉRALE EN AB OU EN CONVENTIONNELLE (Seule ou combinée avec des insecticides)				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli par an	Remarques
Agri jardin, Fructifia	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha (1 ^{ère} application)	6	1 ^{ère} application à 50 à 60 kg/ha dès que les olives sont attractives Renouvellement à 30 Kg/ha tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile. France Olive finance d'ailleurs des demi-journées de formation à la lutte contre la mouche avec une démonstration de pulvérisation d'argile. Vous pouvez retrouver l'agenda de ses journées techniques sur le site de France Olive dans la rubrique oléiculteurs, ou en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/agenda-des-journees-techniques-de-lolivier/>.



Teigne de l'olivier

Observations

D'après le BSV n°9 du 22 juin 2022, des captures sont toujours enregistrées grâce au réseau de piégeage mis en place depuis le mois de mai. Peu de dégâts sont cependant observés, certainement à cause des fortes chaleurs qui ont pu engendrer une mortalité des larves ou des œufs.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Evaluation du risque

Le risque est variable selon les vergers et doit être évalué en fonction des observations réalisées sur vos parcelles (perte de récolte en 2020, présence de feuilles minées, dégâts sur inflorescence).

Préconisations

Il est trop tard pour intervenir (génération carpophage peu sensible au Bt).

Vendredi 20 mai dernier France olive organisait un webinaire intitulé « La teigne de l'olivier : présentation, surveillance et stratégie de lutte ». Un replay est disponible sur [le site de France Olive](#).



Fertilisation

Selon votre situation, si vos arbres ont un bon fonctionnement et sont en confort hydrique mais présentent des symptômes de carence, ou que des analyses de feuilles montrent un déficit, il peut être intéressant d'appliquer un engrais foliaire entre la période de nouaison et de durcissement du noyau. **Nous attirons votre attention sur le fait qu'un engrais foliaire ne sera pas ou très peu assimilé si vos arbres présentent peu de pousses et/ou que les vergers sont conduits en sec.**

Vous pouvez trouver des informations complémentaires sur le cahier de l'oléiculteur 2022, dans la section « Fertilisation », en suivant le lien :

<https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf>



Cochenille noire de l'olivier

Observation

Certains foyers de cochenilles (principalement de cochenille noire) sont toujours présents suivant les secteurs et les parcelles observées (plus qu'en 2021).

Préconisations

Vous pouvez appliquer des mesures prophylactiques comme éliminer les rameaux contaminés par la taille, mais aussi favoriser les auxiliaires (habitats, ...).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Maladies du feuillage

Observations

D'après le BSV n°9 du 22 juin 2022, le risque est toujours hétérogène aux regards des parcelles et des secteurs.

Evaluation du risque

Le risque évalué correspond au risque de contamination potentiel qu'il va y avoir à la sortie de l'été. Les conditions climatiques enregistrées ne sont pour l'instant pas favorables au développement des deux maladies du feuillage principales que sont l'œil de paon et la cercosporiose.

Préconisations

La période n'étant pas favorable à de nouvelles contaminations (ou très peu), nous vous conseillons de garder vos traitements cupriques pour la période automnale.

